

# Policiers percutés : pas de détention pour l'auteur

**Justice** | Vendredi soir, un homme avait fui avant de foncer dans la voiture des fonctionnaires, les blessant légèrement.

C'était prévisible : la décision prononcée, hier lundi après-midi, par les magistrats dans le prétoire de la correctionnelle fait grincer des dents les syndicats policiers (lire ci-dessous). Dont Unité SGP police qui, en fin de semaine, s'était fendu d'un communiqué à la suite d'une course-poursuite ayant eu lieu vendredi soir. Et à l'issue de laquelle quatre fonctionnaires avaient été légèrement blessés.

Ce soir-là, peu avant 22 h, une patrouille avait aperçu une auto dont le conducteur faisait crisser les pneus et roulait à vive allure entre Renouvier et Gambetta, tous feux éteints et sans ceinture. L'équipage avait alors pris l'automobiliste en chasse. Las. Loin d'obtempérer, celui-ci avait fui. Enchaînant alors un dangereux gymkhana, prenant des rues et giratoires en sens inverse, manquant de renverser des piétons, percutant deux voitures avant de finir sa course dans un second véhicule policier qui lui barrait la route, place Salengro. Une arrestation mouvementée puis un contrôle plus tard démontrèrent qu'il circulait sans assurance mais avec 1,24 g d'alcool par litre de sang.

Un peu plus de deux jours plus tard, depuis le box, le trentenaire le concède : « J'ai malheureusement bu et pris le volant. Je suis responsable, c'est vrai. C'est un peu trop tard pour les regrets, je crois... »

Sachant que l'intéressé, même s'il n'a



■ Prise en chasse entre Gambetta et Renouvier, l'auto avait fini sa course place Salengro. D.C.

plus fait parler de lui depuis six ans, trimballe toujours, telle une trop grosse malle de voyage, un casier noirci par six condamnations. Dont des outrages, une conduite sans permis...

**« Un piéton s'est jeté au sol pour ne pas être heurté ! » Une avocate en partie civile**

« Quand, aujourd'hui, il dit : "Pardon", tant mieux. Pour autant, j'ai l'impression qu'il n'a pas pris conscience de la gravité du problème. Un piéton s'est jeté au sol pour ne pas être heurté ! Et il s'est projeté sur eux (les policiers, NDLR) à 70 km/h ! », es-

time la première avocate des parties civiles. L'auxiliaire rejetant l'argument du prévenu. Lequel disait n'avoir pas foncé à dessein sur le véhicule des fonctionnaires.

Puis son confrère Cauvin d'embrayer : « Il y a eu six rues empruntées et pas sur cent mètres ! Il a pris délibérément la fuite pour ne pas être interpellé, pour des raisons personnelles. Et ce n'est pas par rapport au décès de son frère, il y a quinze ans ! Sept personnes ont joué leur vie en croisant monsieur, il faut le rappeler. Sa liberté vaut plus que la sécurité physique de quatre policiers et trois citoyens. »

**JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ**  
jfcodomie@midilibre.com